

Votre contact

Tel : 01 30 08 61 60

Mail : formation@78-91-95.ifrb.fr

Durée

2 jours (14 heures)

Horaires

9h00-12h30 / 13h30-17h00

Tarif inter

500 € HT

Public

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire.

Toute personne de l'encadrement d'entreprise appelée à préparer et organiser un chantier ou une opération exposant à un risque plomb, y compris dans la phase de conception des dossiers.

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, CSPS, acteurs de l'acte de construire.

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux prérequis suivants :

- Connaissance de la langue française écrit et oral requise.
- Lecture de plan courante

Prérequis

- Avoir une dérogation pour les mineurs.

Personne en situation de handicap

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap reconnu.

Profil de l'intervenant

Formateur spécialisé.

Capacité

4 - 8 personnes

Modalités et moyens pédagogiques

- Exposé didactique, démonstrations, diaporamas
- La problématique du risque plomb est abordée au travers de situations de chantier du bâtiment et des travaux publics pour y apporter des réponses pratiques.
- Remise d'un livret stagiaire

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Article R 4412-87 du Code du travail : obligation d'information et de formation à la sécurité des travailleurs susceptibles d'être exposés à l'action d'agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR).

Le plomb étant un agent CMR (Cancérogène Mutagène Reprotoxique), la formation au risque plomb est obligatoire pour les opérateurs susceptibles d'être exposés à cet agent chimique.

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- Identifier les différents aspects du risque plomb pour l'entreprise et ses salariés.
- Organiser la prévention et la gestion du risque de la conception à la réalisation de l'opération.
- Déterminer les dispositifs de protection adaptés en fonction des situations de travail et du mode opératoire retenu,
- Applicables par les intervenants de chantier.

CONTENU

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations.

1er jour :

- Les principales sources de pollution
 - Connaître l'élément plomb - minéral et métal
 - Identifier les différentes sources de la pollution au plomb
- Les causes de contamination et les pathologies associées
 - Identifier les formes et voies d'intoxication
 - Connaître les risques immédiats et différés d'une intoxication
- La prévention médicale, surveillance métré-biologique
 - La plombémie
 - Tableau M.P. : identification et conditions de reconnaissance
- Les équipements de protection individuelle
 - Connaître et savoir prescrire les différents EPI,
 - Savoir s'équiper des protections individuelles

2ème jour :

- Les enjeux juridiques associés au risque plomb
 - Connaître la réglementation
 - Connaître les responsabilités de l'encadrement.
- Identifier les types de diagnostics en fonction des résultats recherchés
 - Connaître le dispositif de constat de risque d'exposition au plomb
 - Savoir exploiter le diagnostic
 - En connaître les limites et ce que l'encadrement doit obtenir des acteurs de la construction.
- La préparation et l'organisation des travaux
 - Connaître et choisir une technique opératoire
- Prescrire les moyens et équipements de protection
- Etude de cas
 - Mettre en application les apports des connaissances à travers des situations de chantier « métier »

Evaluation des acquis

INFORMATIONS

L'encadrement des entreprises du BTP et les acteurs de l'acte de construire doivent être en capacité d'organiser un chantier soumis à une exposition aux matériaux plombifères, tout en préservant la santé des opérateurs, des tiers et de l'environnement. Cette formation vise à doter les participants des compétences nécessaires aux choix techniques les plus pertinents et à leur transmission aux équipes d'exécution.

Validation des acquis : une attestation de présence en formation sera délivrée aux stagiaires qui auront participé à l'ensemble de la formation.

Recyclage : aussi souvent que nécessaire, recommandé tous les 3 à 5 ans par l'IFRB IDF 78-91-95 afin d'éviter de mauvaises habitudes ou tout oubli pour les utilisateurs occasionnels, ou si la réglementation évolue.